

**UNAP-CM**  
**(Union des Associations de Plaisanciers de Charente-Maritime)**

**RAPPORT SUR LA VERIFICATION DES COMPTES DE L'ANNEE 2021**

Conformément à la mission de vérification des comptes qui m'a été confiée par le Conseil d'Administration, j'ai audité le 17 mars 2022 la comptabilité de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Tous les documents, factures, relevés bancaires et compte de résultat ont été mis à ma disposition par le Trésorier qui a répondu à toutes les questions posées.

L'audit a consisté à vérifier les éléments justifiant les mouvements bancaires et les montants figurant dans le compte annuel :

- J'ai procédé à cette vérification en contrôlant les factures et les relevés de cotisations. J'ai contrôlé que ces éléments étaient correctement intégrés dans la comptabilité.
- J'ai rapproché le compte de résultat avec les relevés bancaires des différents comptes, à savoir compte bancaire courant et Livret d'épargne, et n'ai pas constaté d'écart.
- Toutes les pièces comptables sont correctement numérotées et tracées.

Les principes de comptabilité associative sont corrects et la tenue de celle de l'UNAP-CM est conforme à ce qui est nécessaire pour en apprécier la régularité.

Conclusion :

En considération des éléments mis à ma disposition, des contrôles que j'ai effectués et des réponses qui ont été données à mes questions, je confirme les chiffres annoncés dans le rapport financier du Trésorier pour l'exercice 2021 et je considère que les comptes de l'association UNAP-CM pour l'année 2021 sont conformes et sincères et peuvent donc être approuvés par l'assemblée générale.



---

Fait à Montignac le 28 mars 2022  
Gérard QUESNEL  
Vérificateur aux comptes